

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Laboratoire Départemental d'Analyses
19003

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Avenant à la convention de partenariat entre le LDA13 et le Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix Pertuis pour la technique préanalytique de frottis cervicaux-vaginaux en phase liquide.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au laboratoire départemental d'analyses, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le LDA13 assure le dépistage du cancer du col de l'utérus pour la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique. Les prélèvements sont réalisés par les médecins ou sages-femmes en charge des consultations dans les maisons de la solidarité dans tout le département.

Afin d'améliorer la qualité de ses prestations sur la gestion de cette problématique de santé publique, le Département a conventionné avec le centre hospitalier intercommunal d'Aix Pertuis (CHIAP) pour la réalisation de la technique préanalytique sur les frottis cervicaux-vaginaux en phase liquide.

Ce partenariat a permis au CHIAP d'optimiser ses séries d'analyses et au LDA13 de mutualiser les automates avec un gain coût/patient.

L'avenant présenté en annexe propose une augmentation du tarif de 7 % de la prestation effectuée par le CHIAP afin de prendre en compte la révision tarifaire qui n'était pas prévue initialement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL